

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200783337 - Courriel réponse
Date : 8 février 2022 12:24:00
Pièces jointes : [R.I. du 1994-07-28 biffé.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 janvier dernier, concernant un site sis au 634 boulevard Industriel, à Saint-Jean-sur-Richelieu (lot 3 421 492)

Le document visé par votre demande est accessible et joint au présent courriel

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: G-7610-16-01-0484800 Date d'inspection: 94 / 07 / 28
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: 10⁵⁰ Inspecteur/Inspectrice: Coba Viubla
Départ: 11⁰⁰ Accompagné(e) de : _____

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): Consoles C.P.M. Technologies Inc.

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>637, bout Industriel</u>	
<u>Saint-Jean-sur-Richelieu (Qué)</u>	
<u>J3B 7X4</u>	

Nom du propriétaire: Pierre Pellerin - Président

Personne(s) rencontrée(s): Articles 53-54 de la L.A.D.

Fonction: _____

Motif de la visite: inspection plainte vérification de rapports

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui non

Nom et adresse	Téléphone

• Pièces annexées (nombre): Photos ___ Croquis ___ Plans ___ Cartes ___

• Échantillons prélevés: oui non
 produits d'aérosol mousse plastique réfrigérant solvant
 autre(s) échantillon(s): _____
 (voir section pertinente)

• Autres pièces annexées (précisez): Fax avec les explications de la
copie reçue le 01.08.94

Buts: Programme d'inspection systématique sur R.S.A.C.O.



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: G-7610-16-01-0484800 Date d'inspection: 94 / 07 / 28
A M J

SECTION C

Identification de la catégorie d'intervenant

N/A

- voir conclusions.

Climatisation automobile

(voir sous-section C1)

- Concessionnaire automobile
- Garage spécialisé en climatisation

Réfrigération / climatisation commerciale et industrielle

(voir sous-section C2)

- Entrepreneur en réfrigération
- Propriétaire de grands immeubles

Réfrigération mobile

(voir sous-section C1)

- Garage spécialisé en climatisation de camions et tracteurs
- Garage spécialisé en réfrigération de remorques routières

Production, distribution et vente de réfrigérants

(voir sous-section C3)

- Producteur et distributeur de CFC et de HCFC
- Entrepôt de distribution d'accessoires automobile
- Grossiste en réfrigération
- Grossiste en pièces d'appareils ménagers

SOUS-SECTION C1

Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

Nombre d'emplacements pour travaux de climatisation automobile ? *N/A*
Nombre de mécaniciens spécialisés en climatisation ?

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur

Propriété *

L	A
L	A
L	A
L	A

* L: Location
A: Achat

Lors de la visite, les mécaniciens utilisaient-ils les appareils ? oui non
Nombre moyen de travaux mensuels sur des climatiseurs ?

Registre (art. 20 et 21)

Registres tenus: oui non

Numérotation: - =
No du dernier No du premier Total

Période couverte: du au

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: G-7610-16-01-0484800

Date d'inspection: 94 / 07 / 28
A M J

3. Conclusion

Cette entreprise n'a exécuté pas des travaux visés par RSACO.

Articles 53-54 de la L.A.D. n'a pas pu me donner plus d'information mais s'est engagé à demander à M. Pierre Pellerin, le président de la compagnie (qui était en vacance lors de mon inspection), de nous faire part par écrit de toute information pertinente concernant les activités de la compagnie vis-à-vis ce règlement.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

Ces informations ont été reçues par fax le 01 août 1994 (voir annexe)

4. Recommandations

Classer ce dossier.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par: Calvin Virdile (chargé de projet) [Signature] (signature) 94/08/09 A M J

(coéquipier) (signature) / / A M J

Vérifié par: YVES BERGERON (nom) [Signature] (signature) 94108105 A M J

Commentaires du vérificateur:
D'accord.